



---

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains**  
**Deuxième session de 2023**  
Nairobi, 8 juin 2023

## **Rapport du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les travaux de sa deuxième session de 2023**

### **Introduction**

1. Le Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a été créé conformément à la résolution 73/239 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2018, relative à l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et au renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).
2. Le Conseil exécutif a tenu sa première session de 2023 sous un format hybride les 28 et 29 mars 2023. À cette session, par sa décision 2023/3 relative à ses méthodes de travail et à son plan de travail pour 2023, le Conseil exécutif a décidé que sa deuxième session de 2023 se tiendrait au plus tard le jeudi 8 juin 2023 en marge de la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'habitat du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Assemblée d'ONU-Habitat), de façon à éviter tout conflit avec les séances plénières et les autres négociations se déroulant pendant la session de l'Assemblée d'ONU-Habitat. Le rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa première session de 2023 est publié sous la cote HSP/EB.2023/6, tandis que les décisions adoptées par le Conseil lors de cette session figurent dans le document HSP/EB.2023/7.

### **I. Ouverture de la session**

3. La deuxième session de 2023 du Conseil exécutif d'ONU-Habitat a été ouverte le jeudi 8 juin 2023 à 17 h 20 par le Président, M. Silvio Albuquerque (Brésil), qui a présenté les dispositions prises pour la session sur la base des recommandations formulées par le Bureau du Conseil exécutif.

#### **A. Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la deuxième session de 2023**

4. Le Conseil exécutif a adopté l'ordre du jour ci-après pour sa deuxième session de 2023 sur la base de l'ordre du jour provisoire (HSP/EB.2023/8), tel qu'amendé oralement :

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (22 novembre 2023).

1. Ouverture de la session.
2. Élection des membres du Bureau.
3. Examen des dates et de l'ordre du jour provisoire de la troisième session du Conseil exécutif de 2023.
4. Évaluation de la diligence raisonnable de la Fondation pour des établissements humains durables.
5. Questions diverses.
6. Clôture de la session.

5. Le Conseil exécutif est convenu de suivre l'organisation des travaux de la réunion telle que proposée par le Président.

## **B. Participation**

6. La participation à la deuxième session du Conseil exécutif était ouverte à tous les représentants participant à la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, tenue du 5 au 9 juin 2023, conformément au Règlement intérieur applicable du Conseil exécutif. Les 36 membres du Conseil exécutif ont participé à la deuxième session de l'Assemblée.

7. Les représentants des 36 États ci-après qui sont membres du Conseil exécutif d'ONU-Habitat ont participé à la session : Allemagne, Angola, Argentine, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Costa Rica, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kenya, Malawi, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, Roumanie, Sénégal, Serbie, Sri Lanka, Suède, Türkiye et Uruguay.

8. La liste des participants à la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat a été publiée sous la cote HSP/HA.2/INF/7.

## **II. Élection des membres du Bureau**

9. Présentant ce point, le Président a noté que l'Assemblée d'ONU-Habitat avait, au paragraphe 2 de la décision 2/3 adoptée à sa deuxième session et portant sur le mandat des membres du Conseil exécutif et du Bureau de l'Assemblée d'ONU-Habitat, décidé que les membres du Conseil exécutif d'ONU-Habitat qui avaient été élus en 2019 resteraient en fonction jusqu'à la clôture de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, en 2025.

10. Les représentants des États ci-après qui sont membres du Conseil exécutif ont chacun fait une déclaration : Égypte et États-Unis.

11. Conformément à la décision 2/3 de l'Assemblée d'ONU-Habitat, le Conseil exécutif a accepté de prolonger le mandat des membres actuels de son Bureau jusqu'à la clôture de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée, en 2025.

## **III. Examen des dates et de l'ordre du jour provisoire de la troisième session du Conseil exécutif de 2023**

12. Le Président a présenté ce point.

13. Les représentants des États suivants qui sont membres du Conseil exécutif ont chacun fait une déclaration : Égypte, États-Unis et Fédération de Russie.

14. Le Conseil exécutif est convenu de confier à son Bureau l'élaboration de l'ordre du jour provisoire de sa troisième session de 2023, en tenant compte des documents issus de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.

15. Le Conseil exécutif est également convenu de charger le Bureau de déterminer les dates et la durée appropriées au cours du quatrième trimestre de 2023 pour la troisième session de 2023 du Conseil exécutif.

#### **IV. Évaluation de la diligence raisonnable de la Fondation pour des établissements humains durables**

16. Présentant ce point, le Président a déclaré que, en application du paragraphe 7 de la décision 2023/1, le rapport de la Directrice exécutive sur l'évaluation de la diligence raisonnable de la Fondation pour des établissements humains durables était présenté dans un document de séance pour examen par le Conseil exécutif.

17. La Directrice exécutive a prononcé une déclaration faisant le point sur la diligence raisonnable de la Fondation pour des établissements humains durables. Un représentant du secrétariat a fait un exposé fournissant de plus amples détails sur le sujet.

18. Les représentants des États suivants qui sont membres du Conseil exécutif ont chacun fait une déclaration : Allemagne, États-Unis, Nigéria, Portugal et Uruguay.

19. Le Conseil exécutif a pris note du rapport de la Directrice exécutive sur l'évaluation de la diligence raisonnable de la Fondation pour des établissements humains durables et a décidé de poursuivre l'examen du rapport à sa troisième session de 2023.

#### **V. Questions diverses**

20. Le représentant de la République démocratique du Congo a fait une déclaration.

#### **VI. Clôture de la session**

21. Le Président a prononcé la clôture de la réunion le jeudi 8 juin 2023 à 18 h 10.

---